



CAHIER D'ACTEUR

CAHIER N°12 • 15-11-2011

ÉCONOMIE ET PARTAGE DE L'EAU : ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN NARBONNAISE



LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Créé en 2003, le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, renouvelé jusqu'en 2021 par décret interministériel, couvre une superficie de 70 000 ha, centrée autour des lagunes de Bages-Sigean, Campagnol, Ayrolle, Gruissan, Lapalme et Pissevaches.

LES COMPÉTENCES DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC

Composé de 21 communes et de leurs groupements, du Conseil général de l'Aude, du Conseil régional de Languedoc-Roussillon et des 3 chambres consulaires, le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional a pour mission principale la mise en œuvre d'une Charte de territoire à 12 ans. Les 3 axes majeurs de cette Charte sont de :

- Protéger et valoriser nos patrimoines naturels et paysagers
- Aménager, construire et produire de manière responsable
- Vivre le Parc et sa dynamique avec les acteurs et les habitants

Cette Charte s'appuie sur les 5 grandes missions conférées aux parcs naturels régionaux par l'article R333-1 du Code de l'Environnement :

- Protéger le patrimoine naturel, culture et paysager
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche

Coordonnées :

Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Domaine Montplaisir, RD 6009 : 11 100 NARBONNE

Tél. 04.68.42.23.70 - Fax : 04.68.42.66.55

Courriel : info@parc-naturel-narbonnaise.fr

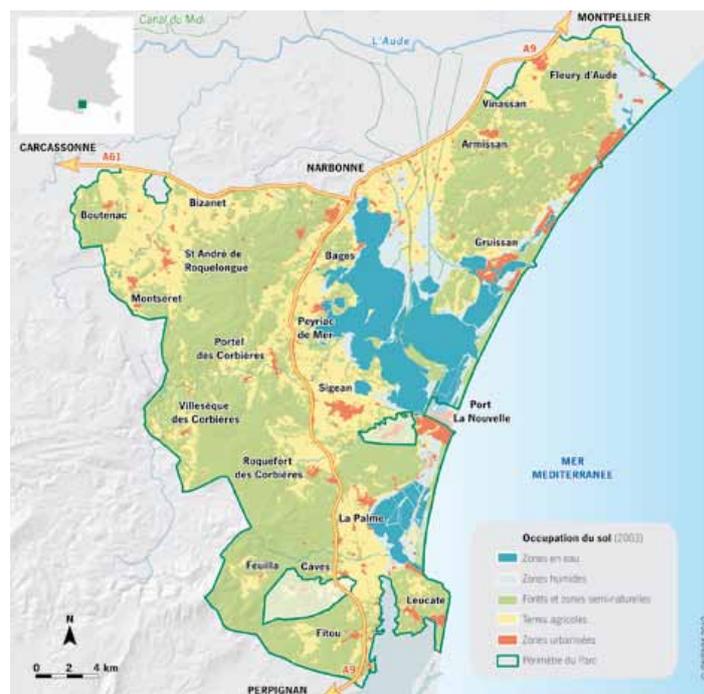
Site Internet : www.parc-naturel-narbonnaise.fr

Aqua Domitia, un moyen de sécuriser l'alimentation en eau potable, mais aussi une opportunité pour travailler concrètement sur les économies de la ressource.

LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL...

... Un territoire méditerranéen d'exception où l'eau est support de biodiversité :

- Une présence marquée de l'eau dans le paysage et l'environnement, en particulier avec les milieux lagunaires, mélange subtil et fragile entre apports d'eau douce du bassin versant et échanges hydrauliques avec la mer (4 graus dont les 3 derniers naturels de Méditerranée).
- Des capacités de production biologique et une richesse naturelle exceptionnelles, liées à l'équilibre permanent entre zones humides et milieux secs, entre eau douce et eau salée, reconnue aux niveaux régional, national, européen et même international (label Ramsar).



... UN TERRITOIRE DYNAMIQUE OÙ L'EAU EST FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT

- Un secteur touristique littoral important, concentré sur 5 stations accueillant entre 150 et 200 000 touristes chaque été (contre 76 121 habitants "littoraux" permanents)
- Des zones de loisirs et d'activités traditionnelles liées à l'eau (pêche professionnelle, chasse au gibier d'eau, loisirs nautiques...)
- Un développement démographique soutenu, plus important que la moyenne nationale (augmentation probable de la population de l'ordre de 20% dans les 10 prochaines années)
- Une agriculture principalement viticole, avec une orientation grandissante vers l'irrigation.

... DE FORTS ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : GESTION ÉCONOME DES RESSOURCES ET VOCATION D'ACCUEIL DU TERRITOIRE

- Une consommation moyenne en eau potable sur le littoral audois de 184 litres/j/ha, contre 163 litres dans l'Aude et 150 l/j/ha en France.
- Dans le Parc, des rendements de réseaux d'alimentation en eau potable variant de 50% à 90% (pertes d'eau de 10% à 50%). Sur l'agglomération Le Grand Narbonne, les rendements de réseaux se situent entre 60 et 90% (perte d'eau entre 10 et 40%) avec une moyenne proche de 75%.
- Une partie des réponses aux besoins en eau de notre littoral (AEP* + agriculture) provient déjà du transfert de bassin depuis l'Orb, avec par exemple 8,6 Mm³ en 1998.



L'ANALYSE SUR LA RESSOURCE EN EAU ET LES TRANSFERTS INTER-BASSINS SUR LE TERRITOIRE "PARC"

Dans le cadre de la révision de sa Charte, le Parc naturel régional a réalisé un diagnostic de territoire, validé par ses membres et partenaires, afin d'identifier les problématiques environnementales locales, notamment en matière de fragilisation de la ressource en eau et de transferts inter-bassins.

* AEP : Alimentation en eau potable

Extraits du diagnostic de territoire de la Charte 2010-2021 du Parc naturel régional :

"RESSOURCES EN EAU. UN RISQUE OBJECTIF DE PÉNURIE :

Dans un contexte méditerranéen de raréfaction de la ressource (aquifères locaux relativement peu productifs et surexploités, changement climatique...), la croissance démographique, l'évolution des pratiques agricoles et touristiques sont susceptibles d'avoir un fort impact sur la gestion des ressources en eau.

Cette perspective implique dès à présent :

- **la mise en place d'une gestion prospective, responsable et solidaire des ressources pour satisfaire les usages actuels et futurs en cohérence avec la disponibilité des ressources locales (anticipation des besoins, cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau, ...).**
- **le partage de la ressource en prenant en compte les différents usages humains, mais aussi les besoins des milieux aquatiques (maintien d'un débit estival sur les cours d'eau, apports d'eau douce hivernaux aux étangs pour leur bon état écologique, ...)**
- **le maintien ou la reconquête de la qualité des eaux souterraines pour l'alimentation en eaux potable (lutte contre les sources de pollutions notamment par les pesticides, protection des bassins d'alimentation des captages AEP ...)**
- **une gestion économe de la ressource au travers de l'évolution des pratiques et des habitudes de consommation domestiques et agricoles (irrigation gravitaire, comportements individuels de consommation quotidienne, de l'amélioration des rendements de réseaux...)**

Le recours à une nouvelle ressource en eau par transfert du bassin du Rhône pourrait compléter ou soulager à l'horizon 2020 les ressources aujourd'hui disponibles (projet AQUA DOMITIA) (). En zone déficitaire en eau, ce projet aura également pour objectif de se substituer aux prélèvements existants. Cependant, cette perspective nécessairement complémentaire ne doit en aucun cas exempter le territoire d'une gestion durable et responsable de ses propres ressources naturelles. Cette gestion doit être menée à une échelle hydrographique pertinente (bassin versant) avec la mise en place d'une coordination entre les structures et acteurs qui gèrent aujourd'hui les prélèvements et réseaux d'adduction d'eau brute ou potable (BRL, communes, intercommunalités, ASA, ...).**"

(**) NB : Des transferts inter-bassins existent déjà sur le littoral audois, via la concession hydraulique régionale BRL depuis le barrage des Monts d'Orb dans l'Hérault. En l'état actuel, l'objectif d'Aqua Domitia pour son maillon Littoral Audois est de sécuriser cette ressource.

LA STRATÉGIE DE LA CHARTE VOTÉE PAR LES ÉLUS DU PARC : ÉCONOMIE ET PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU

Sur la base de ce diagnostic, la Charte du Parc identifie un lien direct entre les enjeux liés à l'eau et la capacité d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Concernant la ressource en eau, les engagements de la charte 2010-2021, votée par les élus du Parc et approuvée par décret du Premier Ministre pour 12 ans, sont les suivants :

Extraits de la Charte d'engagement 2010-2021 du PNR NM

"OBJECTIF 2.1 / Mesure 2.1.1 : S'organiser pour un aménagement respectueux de l'espace, des paysages et des ressources

• **Définition d'une stratégie de réduction et d'optimisation des consommations en eau (domestique, agricole, industrielle) :**

mutualisation et approfondissement des données, diagnostic d'ensemble du territoire, élaboration conformément aux préconisations du SAGE, d'un programme concerté et hiérarchisé en matière d'amélioration des rendements d'exploitation, sensibilisation aux changements d'habitudes et pratiques, encouragement à la mobilisation de ressources de substitution hors usages AEP; zones pilotes..."*

"Engagements de la Région Languedoc-Roussillon et du Département de l'Aude

(...) A travers le projet "Aqua Domitia", la Région et le Département s'engagent à sécuriser la ressource en eau par la mobilisation des ressources "Rhône" et "Orb"; il s'agira de soulager la ressource locale surexploitée et permettre un développement agricole, économique et urbain préservant l'équilibre quantitatif de la ressource en eau. Ils proposent le territoire du Parc comme territoire d'expérimentation des engagements de la "Charte de gestion durable des ressources en eau en Languedoc-Roussillon". La Région et le Département promeuvent l'élaboration de schémas directeurs de ressources en eau, intégrant tous les usages."

Par ailleurs, la Charte du Parc s'inscrit également dans les politiques publiques de gestion promues au niveau régional et national, telles que :

- La "Charte de gestion durable des ressources en eau en Languedoc-Roussillon" signée entre la Région et 5 Départements dont le Conseil général de l'Aude.
- La "Convention cadre 2007-2013 pour une gestion durable et solidaire de l'eau en Languedoc-Roussillon" signée entre l'Etat, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et la Région.
- Très récemment, le nouveau "Plan national 2011-2015 d'adaptation au changement climatique", adopté par l'État.

Dans chacun de ces documents-cadres, la promotion des **économies d'eau**, la **maîtrise de la demande** et l'optimisation de la **gestion actuelle** des ressources prélevées sont très clairement mises en avant, avec des objectifs ambitieux : "**objectif commun de réduction des consommations de 10% à l'horizon 2020**" (convention-cadre régionale 2007-2003), ou un "**objectif d'économie de 20% d'eau prélevée, hors stockage d'hiver, d'ici 2020**" (objectif du dernier Plan national).



LE POSITIONNEMENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Dans le cadre des orientations précédentes et **en l'état actuel connu du projet**, centré sur la **sécurisation en AEP*** du littoral, le projet Aqua Domitia soulève des questions locales importantes.

Quels moyens d'accompagnement pour les économies d'eau ?

Le projet Aqua Domitia affiche clairement un rôle de ressource d'appoint, complémentaire aux politiques et mesures locales d'économie de l'eau et sans se substituer à celles-ci. Or, à ce jour, les moyens affectés à cette politique d'intervention en matière d'équipement et/ou d'incitation aux économies d'eau ne sont pas clairement affichés. **Aqua Domitia peut constituer un des volets d'une stratégie globale d'action, dont le pilier majeur doit être une politique forte d'économie de l'eau, dotée de réels moyens d'intervention, techniques et financiers.**

Quels potentiels de ressources alternatives complémentaires ?

Des ressources complémentaires d'approvisionnement pourraient potentiellement être recherchées (retenue collinaire, réutilisation d'eau pluviale, réutilisation d'eaux usées épurées dans certains cas...). Une démarche d'expérimentation et d'innovation est actuellement en projet dans ce cadre, en partenariat entre le Parc et les acteurs locaux de l'eau dont l'agglomération Le Grand Narbonne.

Quelle capacité et moyens de régulation de la pression sur l'espace et les milieux et quelle politique de développement de l'arrière-pays ?

Aqua Domitia s'inscrit dans le Pacte régional visant à assurer l'égalité des chances, à développer l'économie régionale et à aménager durablement le territoire. Localement, le projet est surtout destiné à sécuriser l'AEP* sur le littoral du Parc, accentuant ainsi son attractivité déjà très importante pour l'accueil de nouvelles populations, et donc la pression sur l'espace et les milieux concernés (urbanisation, pression foncière, rejets résiduels des eaux usées domestiques...).



CONCLUSION



Le transfert d'eau inter-bassins, déjà existant sur la frange littorale du Parc naturel régional, n'est pas incompatible avec sa Charte.

Aqua Domitia doit néanmoins s'inscrire dans une démarche concertée et globale d'économie de la ressource en eau et de mobilisation de ressources alternatives.



CE CAHIER A ÉTÉ PRÉPARÉ DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC "AQUA DOMITIA"
CPDP Aqua Domitia • La Coupole Sud • 329, rue Léon Blum • 34000 Montpellier
Tél. 04 99 54 96 80 • Fax. 04 99 54 96 85
Mail : contact@debatpublic-aquadomitia.org • <http://www.debatpublic-aquadomitia.org/>

Où ?

